

CABINET DU PREMIER MINISTRE ET BUREAU DU CONSEIL DES MINISTRES

*Plan d'accessibilité (LPHO)
2010-2011*



ISSN 1911-5091

Table des matières

Introduction	2
Section 1 : Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010	5
Section 2 : Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle accessibles	13
Section 3: Engagements relatifs à l'information et aux communications	16
Section 4 : Autres engagements relatifs à l'accessibilité Initiatives d'amélioration de l'accessibilité visant à repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les normes en cours d'élaboration en vertu de la LAPHO	21
Section 5 : Loi(s), règlement(s) et politique(s) en cours de révision dans le but de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées	24
Renseignements	26

Introduction

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) constitue la feuille de route pour rendre la province accessible d'ici 2025. En vertu de cette loi, des normes d'accessibilité sont établies et mises en oeuvre en vue d'abolir les obstacles qui existent dans les principaux aspects de la vie quotidienne.

Ces normes amélioreront l'accessibilité des personnes handicapées dans les secteurs des services à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et du milieu bâti.

Le gouvernement de l'Ontario se prépare à prendre les devants pour faire de l'Ontario une province accessible. En 2010, il a été le premier organisme public à présenter son rapport de conformité à la première norme, soit les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (NASC) (Règlement de l'Ontario 429/07).

En attendant l'entrée en vigueur des autres normes en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, nous respectons le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et remplissons les obligations énoncées dans la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Chaque année, le gouvernement définit la façon de prévenir, de repérer et d'éliminer les obstacles par l'entremise des plans d'accessibilité annuels exigés par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Réalisations clés 2009-2010

En **2009-2010**, le Cabinet du Premier ministre et le Bureau du Conseil des ministres (*ci-après appelés le « ministère »*) ont réalisé de nombreux objectifs en matière d'accessibilité. En voici les points saillants :

Milieu bâti

- En collaboration avec la Société immobilière de l'Ontario, construction d'une rampe d'accès à l'entrée ouest de l'édifice Whitney.
- Amélioration de l'accessibilité des bureaux, des postes de travail et des salles de réunion avec l'installation de nouvelles pièces de mobilier et le

réaménagement de l'agencement dans le but de fournir l'espace de dégagement établi par les exigences.

- Installation d'une nouvelle signalétique pour les secteurs de programme et les salles de réunion du Bureau du Conseil des ministres.
- Amélioration de l'accessibilité avec l'installation de poignées de style bec-de-cane sur les portes des bureaux et des salles de réunion et l'installation d'ouvre-portes automatiques sur les portes menant aux secteurs de programme et aux salles de réunion.
- En collaboration avec la Société immobilière de l'Ontario, installation d'ouvre-portes automatiques sur les portes des toilettes de l'édifice Whitney.
- Abaissement des éviers de plusieurs cuisines en conformité avec les normes d'accessibilité.

Information et communications

- Installation de la toute nouvelle version d'Adobe Acrobat Professional 9 sur les ordinateurs de chaque division. Maintenant en service, ce logiciel comprend des fonctions qui améliorent l'accessibilité des documents PDF et permettent aux utilisateurs handicapés d'obtenir, de lire et d'utiliser facilement les fichiers PDF.

Services à la clientèle

- Élaboration et mise en œuvre au sein du ministère d'un protocole pour la collecte et l'évaluation des commentaires portant sur l'accessibilité des services à la clientèle.

Autre

- La Division des affaires intergouvernementales du ministère a préparé une loi visant à rendre les élections plus équitables, plus souples et plus accessibles aux électeurs. Grâce aux changements importants apportés à la *Loi électorale*, l'accessibilité aux élections sera améliorée pour les personnes handicapées de l'Ontario lors des prochaines élections prévues pour 2011.

La Section 1 du plan fournit une liste complète et une description plus détaillée des réalisations.

Le Plan d'accessibilité 2010-2011 continuera à faire progresser le ministère dans l'objectif visant à rendre la province accessible à tous les Ontariens.

On peut obtenir les plans des autres ministères en cliquant sur : Ontario.ca.

Section 1 : Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010

1. SECTEUR D'INTÉRÊT : MILIEU BÂTI

Réalisation : Rampe d'accès accessible

- En collaboration avec la Société immobilière de l'Ontario, construction d'une rampe d'accès à l'entrée ouest de l'édifice Whitney.
- Le projet a été achevé en juillet 2010. Il a consisté à installer une nouvelle rampe d'accès, à créer un nouveau hall d'entrée au niveau inférieur et à installer un ascenseur reliant le niveau inférieur au poste de sécurité du rez-de-chaussée.
- La nouvelle rampe d'accès est encastrée entre deux parapets de pierre, est munie de mains courantes en acier inoxydable, et est bien éclairée. Des câbles chauffants souterrains ont été installés pour empêcher l'accumulation de verglas. La présence de caméras de sécurité, de lecteurs de cartes d'accès et d'un système d'intercommunication d'urgence permet d'assurer la sécurité des personnes et de l'immeuble. Une signalétique de direction a été installée qui identifie visiblement cette nouvelle entrée accessible.

Résultats : L'édifice Whitney a désormais 2 entrées accessibles : au 23 Queen's Park Crescent, et au 900 rue Bay via l'entrée de l'édifice Macdonald.

Réalisation : Postes de travail et des salles de réunion accessibles

- Amélioration de l'accessibilité des bureaux, des postes de travail et des salles de réunion avec l'installation de nouvelles pièces de mobilier et le réaménagement de l'agencement dans le but de fournir l'espace de dégagement établi par les exigences.

Résultats : L'accessibilité est améliorée dans 5 bureaux et postes de travail et dans 4 salles de réunion, et tous les bureaux du ministère sont maintenant conformes aux normes d'accessibilité.

Réalisation : Nouvelle signalétique

- Installation d'une nouvelle signalétique pour les secteurs de programme et les salles de réunion du Bureau du Conseil des ministres.
- La signalétique a été créée conformément à la norme d'accessibilité pour l'aménagement des installations du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne le type de caractère, le contraste et la hauteur de placement des panneaux; elle indique aussi le numéro de la salle en braille intégral.

Résultats : 29 nouveaux panneaux sont maintenant installés et tous les secteurs de programme du ministère sont identifiés par des panneaux conçus selon la norme d'accessibilité pour l'aménagement des installations du gouvernement.

Réalisation : Accessibilité des portes

- Amélioration de l'accessibilité avec l'installation de poignées de style bec-de-cane sur les portes des bureaux et des salles de réunion et l'installation d'ouvre-portes automatiques sur les portes menant aux secteurs de programme et aux salles de réunion.
- En collaboration avec la Société immobilière de l'Ontario, installation d'ouvre-portes automatiques sur les portes des toilettes de l'édifice Whitney.

Résultats :

- 152 poignées de style bec-de-cane sont maintenant installées sur toutes les portes des bureaux du ministère, sauf au rez-de-chaussée.
- 22 ouvre-portes automatiques sont maintenant installés sur toutes les portes donnant sur les secteurs de programme et les salles de réunion, à l'exception du rez-de-chaussée.
- Des poignées de style bec-de-cane et des ouvre-portes automatiques sont disponibles et seront installés au rez-de-chaussée dès que la Société immobilière de l'Ontario aura achevé l'examen de l'édifice Whitney.
- 13 ouvre-portes automatiques sont installés sur les portes des toilettes publiques de l'édifice Whitney, à l'exception des toilettes du sous-sol et du rez-de-chaussée; l'installation sera envisagée quand la Société immobilière de l'Ontario aura achevé l'examen de l'édifice Whitney.

Réalisation : Accessibilité des cuisines

- Abaissement des éviers de plusieurs cuisines en conformité avec les normes d'accessibilité.

Résultats : Les éviers de 3 des 7 cuisines du ministère ont été rénovés conformément aux normes d'accessibilité. Autrement dit, un (1) évier est accessible à chacun des étages – 3^e, 4^e et 6^e étages – qu'occupe le ministère. Il n'y a pas d'évier de cuisine dans le secteur de programme du rez-de-chaussée.

2. SECTEUR D'INTÉRÊT : INFORMATION ET COMMUNICATIONS

Réalisation : Communications aux employés et diffusion de l'information

- En tant que chef de la fonction publique de l'Ontario, la secrétaire du Conseil des ministres, Shelly Jamieson, s'assure que toute l'information affichée sur le site intranet est accessible aux quelque 65 000 fonctionnaires de la province.

Résultats :

- Le contenu du site intranet est conforme à toutes meilleures pratiques et aux normes prévues en matière d'accessibilité en ligne.
- Les éléments graphiques, notamment les photographies, ont des balises Alt permettant aux usagers d'utiliser la technologie d'adaptation pour accéder aux images.
- Les vidéos sont affichés et sont accompagnés d'une transcription permettant aux gens d'utiliser la technologie d'adaptation pour accéder au contenu.
- Tous les documents sont affichés en format HTML et en version PDF accessible.

Réalisation : Sensibilisation et éducation du personnel de la FPO

- La secrétaire du Conseil des ministres continue d'éduquer le personnel de la fonction publique de l'Ontario (FPO) en matière de besoins d'accessibilité et l'encourage à s'informer davantage sur l'élimination des obstacles à l'accès.

Résultats :

- La secrétaire du Conseil des ministres produit régulièrement des vidéos et affiche des blogues visant à promouvoir l'inclusion, mais aussi à promouvoir les outils disponibles qui peuvent aider le personnel à améliorer l'accessibilité de tous les Ontariens au sein du ministère et à l'extérieur.
- La secrétaire encourage régulièrement le personnel à supprimer les obstacles physiques et comportementaux à l'égard des clients et des employés handicapés.

Réalisation : Documents accessibles

- On a installé la toute dernière version d'Adobe Acrobat Professional 9 partout dans chaque division. Maintenant en service, ce logiciel comprend des fonctions qui améliorent l'accessibilité des documents PDF, permettant aux personnes handicapées d'accéder avec facilité aux fichiers PDF pour les lire et les utiliser.
- Des lignes directrices pour la création de documents accessibles et les demandes de supports de substitution ont été affichées sur le site intranet du ministère à l'intention de tout le personnel.

Résultats : À l'été 2010, 10 membres du personnel ont reçu le logiciel, dont 6 ont confirmé l'avoir utilisé, et 4 n'avaient pas encore eu l'occasion de le faire.

Réalisation : Sites Web publics et intranet accessibles

- Les sites publics et intranet continuent d'être pleinement accessibles, conformément à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) et aux lignes directrices du ministère des Services gouvernementaux.
- Pour chaque élément graphique des sites (images, photographies, etc.), on a intégré des explications écrites qui permettent à un logiciel de lecture sonore d'écran de les interpréter pour les personnes malvoyantes.
- Pour que les personnes atteintes de différents handicaps, clients ou employés, puissent naviguer et comprendre les sites Internet et intranet, toutes les fonctions d'accessibilité sont affichées en évidence, accompagnées de conseils et d'instructions pour accéder aux sites.

Résultats : Les 2 sites Web publics – www.premier.gov.on.ca et www.news.ontario.ca –, et les 2 sites intranet, celui de la secrétaire du Conseil

des ministres et celui du Bureau du Conseil des ministres, sont tout à fait accessibles.

Réalisation : Publications sur supports de substitution

- Cette année encore, nous continuons de produire, sur demande, des publications sur supports de substitution (en braille, à gros caractères, fichiers sonores, etc.).

Résultats : À ce jour, le ministère n'a reçu aucune demande de publications sur supports de substitution.

Réalisation : Matériel ATS pour personnes malentendantes

- Cette année encore, le matériel de télécommunications ATS continue d'être disponible au bureau d'accueil principal du Ministère, et le personnel de la réception continue de recevoir la formation appropriée à cet égard.

Résultats : Le matériel ATS continue d'être en service et, à l'automne 2010, 8 membres du personnel – les réceptionnistes en poste et le personnel de remplacement – ont été formés. On a créé des feuilles aide-mémoire renfermant des instructions pour la conduite d'essais réguliers de l'équipement.

3. SECTEUR D'INTÉRÊT : SERVICES À LA CLIENTÈLE

Réalisation : Commentaires sur l'accessibilité

- Le site intranet de la secrétaire du Conseil des ministres offre, de manière visible, un formulaire de commentaires facile à utiliser permettant aux utilisateurs de soumettre rapidement des questions, des commentaires ou des préoccupations concernant le site et son contenu. Le bureau de la secrétaire examine les commentaires et suggestions et met en œuvre les suggestions, le cas échéant. On répond rapidement à toutes les questions et demandes de renseignements.
- Le ministère a établi et mis en œuvre un protocole pour la collecte et l'évaluation des commentaires concernant l'accessibilité des services à la clientèle. Le protocole prévoit la création d'une adresse courriel spéciale et

l'affichage des formulaires de commentaires dans toutes les aires d'accueil du ministère. On s'est engagé à revoir régulièrement les commentaires pour guider les améliorations qui doivent être continuellement apportées à l'accessibilité des services à la clientèle.

Résultats :

- Tous les commentaires et suggestions adressés au site intranet de la secrétaire du Conseil des ministres sont examinés, et les propositions mises en œuvre, le cas échéant. Les réponses sont envoyées rapidement à toutes les questions et demandes de renseignements.
- La boîte courriel spécialement destinée aux commentaires est vérifiée toutes les semaines. À ce jour, le ministère n'a reçu aucun commentaire.

4. SECTEUR D'INTÉRÊT : EMPLOI

Réalisation : Recrutement équitable et d'accès facile

- Le processus de recrutement continue d'être équitable et d'accès facile. Des adaptations sont offertes aux candidats au moment de la convocation à une entrevue.

Résultats : À ce jour, aucune demande n'a été présentée à ce sujet.

Réalisation : Information sur l'accessibilité incluse dans le programme d'orientation

- L'information sur l'accessibilité est fournie dans le programme d'orientation prévu pour les nouveaux employés, indiquant qu'une formation à cet égard est obligatoire.

Résultats : Conformité totale en matière de formation obligatoire. Les chefs de service et les nouveaux employés ont en leur possession la liste de contrôle révisée du Ministère pour l'orientation du personnel, cette liste indiquant l'information et les exigences en matière de formation sur l'accessibilité.

5. SECTEUR D'INTÉRÊT : AUTRE

Réalisation : Élections de l'Ontario accessibles

- En réponse aux recommandations du Comité spécial des élections de l'Assemblée législative, la Division des affaires intergouvernementales du ministère a introduit une loi visant à rendre les élections provinciales plus équitables, plus souples et plus accessibles aux électeurs.
- Le projet de loi 231, *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections*, a reçu la sanction royale le 18 mai 2010. La *Loi* modifie de manière importante la *Loi électorale*, améliorant notamment l'accessibilité des élections pour les personnes handicapées de l'Ontario.
- La nouvelle loi exige, entre autres choses, que tous les bureaux de vote soient accessibles et que les électeurs aient la possibilité, avant la date prévue des élections, de communiquer leurs commentaires pour indiquer si les bureaux de vote proposés sont suffisamment accessibles ou non, cela avant le choix définitif des bureaux. L'équipement accessible prévu pour les bureaux de vote par anticipation permettront aux électeurs handicapés de voter sans avoir recours à de l'aide. Il sera possible aux personnes ayant besoin d'assistance pour voter au moyen de bulletins spéciaux en raison de leur handicap de demander qu'un agent d'Élections Ontario se rende à leur domicile pour les aider. Le directeur général des élections aura aussi pouvoir d'autoriser d'autres méthodes de vote, y compris le vote électronique, si ces méthodes ont fait l'objet d'essais concluants lors d'une élection partielle et qu'elles sont conformes aux normes de sécurité et d'intégrité.

Résultats : L'efficacité de ces initiatives sera déterminée lors de la prochaine élection et des élections qui suivront.

Réalisation : Personnes handicapées représentées dans les communications du gouvernement

- On continue d'alimenter la photothèque de l'Ontario – la base de données photos et images utilisée partout dans la province – en photographies qui montrent de manière positive des Ontariennes et des Ontariens atteints de différents handicaps. Par cette mesure, le personnel du gouvernement et les membres des organismes paragouvernementaux peuvent faire en sorte que

Résultats : Des images et des documents sont mis à la disposition de la fonction publique de l'Ontario.

Réalisation : Utilisation d'un langage simple pour accroître l'accessibilité des communications par le plus grand possible de gens

- Le ministère a incorporé les résultats à atteindre en matière de langage simple dans les plans de performance des directeurs des communications.
- Il a examiné l'utilisation du langage simple dans les ministères et a terminé un premier rapport sur l'écriture en langage simple qui recommande des améliorations.
- Il a créé un cadre d'autoévaluation et a fixé des points de référence pour mesurer les améliorations.

Résultats : Engagement pris pour accroître la performance en matière de langage simple, recommandations faites visant l'écriture simple et cadre d'autoévaluation en place.

Section 2 : Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle accessibles

Les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Tous les ministères de l'Ontario devaient se conformer au Règlement au plus tard le 1^{er} janvier 2010.

En janvier 2010, la FPO a été le premier organisme public à déposer son rapport de conformité auprès de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Pour qu'ils continuent à se conformer aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, il est crucial que les ministères tiennent compte de l'accessibilité dans le cadre de leur processus de planification et d'élaboration de programmes et de politiques.

La présente section donne plus de détails sur les réalisations et appelle des comptes rendus continus sur les normes d'accessibilité.

1. Engagement : Formation sur l'accessibilité des services à la clientèle

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- S'appuyant sur ses résultats de 2009 qui démontrent une conformité totale aux exigences prévues aux termes du règlement sur les normes d'accessibilité, le ministère s'engage à former tous les nouveaux employés et chefs de service dans les 6 semaines suivant leur embauche. La formation sera donnée au moyen de cours en ligne et de documents créés par le Bureau de la diversité de la FPO.
- Le ministère encouragera les chefs de service et le personnel à suivre d'autres formations qui seront fournies par le Centre du leadership et de l'apprentissage.
- Des présentations informelles seront fournies au personnel sur des sujets tels que l'accessibilité et l'avenir de la diffusion de l'information, l'ergonomie sur le

lieu de travail, la formation à la technologie d'assistance, et l'introduction à l'accessibilité et à la convivialité des sites Web.

Mesures de performance : 100% du personnel doit suivre la formation en ligne obligatoire.

2. Engagement : Commentaires sur l'accessibilité

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère continuera d'examiner les commentaires sur les questions touchant à l'accessibilité pour le guider dans l'amélioration continue de la prestation des services à la clientèle. Il examinera tous les commentaires fournis en personne, par écrit ou par tout autre moyen et les analysera en vue de trouver des moyens d'améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées. Il importe de noter que le ministère a appliqué toutes les exigences prévues par le règlement sur les normes d'accessibilité pour le service à la clientèle. Pour le moment, il n'a reçu aucun commentaire à ce sujet.

Mesures de performance :

- Nombre de communications de commentaires reçues;
- Vérification hebdomadaire de la boîte courriel des commentaires; examen trimestriel des commentaires aux fins d'amélioration continue des services à la clientèle, ou examen selon les besoins.

3. Engagement : Créer un groupe de travail sur l'accessibilité

Calendrier de mise en œuvre : 2010-2011

- Le ministère créera un groupe de travail permanent de l'accessibilité au Bureau du Conseil des ministres, qui se réunira pour promouvoir des idées, des communications internes et procéder à des mise à jour continues.

Mesures de performance :

- Les membres du groupe de travail doivent représenter chaque division et se réunir tous les trimestres.

Section 3 : Engagements relatifs à l'information et aux communications

L'information et les modes de communication sont des éléments clés de la prestation de nombreux programmes et services gouvernementaux au public. Il est essentiel que nous dispensions les mêmes services de qualité à toute la population de la province.

En prévision de l'entrée en vigueur des normes relatives à l'information et aux communications, le gouvernement de l'Ontario cherche constamment des façons de prévenir et d'éliminer les obstacles pour les personnes handicapées dans le cadre de ses activités visant à préparer, se procurer, fournir, recevoir ou distribuer de l'information et des communications au public.

1. Engagement : Préparer des normes en matière d'information et de communication de l'information

Calendrier de mise en œuvre : À déterminer après l'approbation des normes

- En collaboration avec le Bureau de la diversité de la FPO, le ministère examinera les services se rapportant à l'information et aux communications en préparation des normes d'accessibilité qui seront établies aux termes de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO)
- Des lignes directrices ou des directives pourraient être établies, par exemple, pour l'emploi d'un langage inclusif, la formation à offrir au personnel pour la production de documents sur supports de substitution, et l'expansion de la section accessibilité du site intranet des employés pour y inclure d'autres renseignements sur les communications accessibles. Le ministère participera activement aux initiatives entreprises à cet égard à l'échelle de la FPO et aux réunions interministérielles se rapportant à ce sujet.
- Le ministère examinera activement l'opportunité de recourir à des interprètes en langue des signes pour les annonces importantes du gouvernement.

Mesures de performance : À déterminer après la publication des nouvelles normes.

2. Engagement : Pratiques accessibles en ce qui concerne les formats de documents

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le Bureau de la diversité de la FPO, en partenariat avec la Direction du marketing et des communications du ministère, a élaboré des pratiques révisées en matière de communications qui, en encourageant l'utilisation de formats accessibles, aident à faire cesser l'habitude de joindre des formats inaccessibles pour les communications internes et externes. Des matériels sont offerts pour souligner l'importance de rester vigilant sur cette question de manière à assurer l'accès à des formats accessibles.
- En attendant que des normes spécifiques soient élaborées pour l'information et les communications, tout le personnel du ministère suivra les instructions fournies en avril 2010 par le ministre adjoint des Services gouvernementaux, qui prévoient notamment que le personnel cesse d'utiliser des pièces jointes PDF inaccessibles comme unique mode de communication et qu'il adopte aussi une meilleure pratique consistant à envoyer le contenu de la pièce jointe dans le corps du courriel adressé aux personnes. S'il est nécessaire d'envoyer une information en pièce jointe, il faut alors donner le contexte dans le courriel et joindre un lien électronique vers une version HTML du document entier.

Mesures de performance : Tout le personnel doit utiliser et promouvoir les meilleures pratiques indiquées dans les directives pour l'accessibilité des formats.

3. Engagement : Disponibilité des publications sur supports de substitution

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère continuera de fournir les publications sur supports de substitution, à la demande de l'utilisateur. Il continuera de travailler avec les organismes et les bureaux appropriés pour répondre aux demandes de renseignements et offrir des documents sur des supports de remplacement, selon les besoins, pour les fournir notamment :
 - En braille, en collaboration avec le Service de production de textes accessibles de l'Institut national canadien pour les aveugles;
 - Sur fichiers sonores, en collaboration avec les Services de création et nouveaux médias du ministère.

Mesures de performance : Nombre de demandes de publications sur supports de substitution reçues par le Ministère.

4. Engagement : Accessibilité des sites Web publics et intranet

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- On continuera d'assurer l'accessibilité totale des sites Web publics et intranet gérés par le ministère. L'accessibilité des sites sera vérifiée tous les ans.
- On créera un espace d'essai des technologies d'assistance (c'est-à-dire un espace visant à tester les produits utilisant ces technologies) à l'intention de tout le personnel gérant les sites publics et intranet, cet espace pouvant aussi être utilisé aux fins de formation et de sensibilisation.
- On élargira les normes de création de contenus en ligne pour inclure de nouvelles instructions simplifiées et des conseils pour la personnalisation des sites Web du gouvernement de l'Ontario.

Mesures de performance : Les 2 sites Web publics – www.premier.gov.on.ca et www.news.ontario.ca – et les 2 sites intranet de la secrétaire du Conseil des ministres et du Cabinet du Premier ministre sont entièrement accessibles; 2 autres sites intranet – learning.com et Photo Library (photothèque) sont, le premier en transition, le second en cours de création, et chacun de ces sites est assorti d'un plan d'accessibilité (dont la date de mise en œuvre reste à déterminer).

5. Engagement : Matériel ATS pour personnes malentendantes

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- On continuera de surveiller l'utilisation de la ligne de télécommunications ATS au bureau d'accueil du ministère pour s'assurer que la capacité du système est suffisante. Tous les nouveaux employés affectés à l'accueil recevront une formation en matière de matériel ATS, tandis que des formations de rappel seront fournies, au besoin, pour le personnel existant.
- L'Unité des services de correspondance continuera de travailler avec le personnel de ServiceOntario pour répondre aux appels ATS. On continuera de traiter les demandes de renseignements communiquées par la ligne ATS dans les mêmes délais et avec la même qualité supérieure que pour les appels téléphoniques.

Mesures de performance : Nombre d'employés affectés à l'accueil ayant reçu une formation pour le matériel ATS dans le cadre de leur orientation.

6. Engagement : Services de technologie de l'information accessibles

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- On continuera de surveiller les services de technologie de l'information utilisés au ministère pour repérer les problèmes potentiels d'accessibilité, et on fournira des solutions dans les meilleurs délais. Le ministère continuera de travailler avec l'unité Systèmes et services informatiques et le Groupement de

l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux, et cherchera des moyens de s'appuyer sur les ressources du Groupement pour s'assurer que le ministère est informé de toute nouvelle technologie, et que des solutions informatiques appropriées lui sont fournies, au besoin.

Mesures de performance : Surveiller le nombre de problèmes d'accessibilité et les résoudre aussi rapidement que possible.

Section 4 : Autres engagements relatifs à l'accessibilité

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité visant à repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les normes en cours d'élaboration en vertu de la LAPHO

En prévision de l'entrée en vigueur des autres normes, le gouvernement de l'Ontario a prévu la mise en œuvre de plusieurs initiatives pour la fonction publique, notamment dans les secteurs suivants : transport, emploi et milieu bâti. Il vise ainsi à faciliter les déplacements des personnes handicapées en Ontario, à assurer l'accessibilité des personnes handicapées à toutes les étapes d'un emploi et à éliminer les obstacles dans les immeubles. Un grand nombre des initiatives prévues pour la fonction publique en 2010-2011 ont pour but d'aider les ministères à se préparer à se conformer aux prochaines normes qui entreront en vigueur.

Les initiatives pour la fonction publique sont énumérées dans le Plan d'accessibilité 2010-2011 du ministère des Services gouvernementaux.

1. SECTEUR D'INTÉRÊT : MILIEU BÂTI

Engagement : Accessibilité des toilettes, des salles de réunion et de l'espace patrimoine

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère examinera la situation pour déterminer d'autres moyens d'améliorer l'accessibilité des salles de réunion.
- En collaboration avec la Société immobilière de l'Ontario, le ministère examinera comment mener à bien les initiatives d'accessibilité planifiées pour les salles de toilettes et les secteurs de programme du rez-de-chaussée de l'édifice Whitney conformément aux plans résultant d'un examen de l'espace patrimoine.
- On explorera activement des moyens d'accroître le nombre d'espaces de stationnement accessibles à tarifs subventionnés pour l'édifice Ferguson.

- On explorera activement la création d'un espace de stationnement accessible désigné dans l'aire de réception des livraisons de l'édifice Whitney.

Mesures de performance : À déterminer.

2. SECTEUR D'INTÉRÊT : INFORMATION ET COMMUNICATIONS

Engagement : Technologies de la communication

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- On évaluera de nouvelles technologies et de nouveaux matériels ATS ainsi que d'autres technologies de la communication qui pourraient améliorer l'accessibilité des salles de réunion.

Mesures de performance : Nombre d'appareils technologiques acquis.

3. SECTEUR D'INTÉRÊT : EMPLOI

Engagement : Recrutement entièrement accessible

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- On fournira aux chefs de service une liste de contrôle pour la préparation d'offres d'emploi et d'entrevues d'emploi qui prennent en compte la question de l'accessibilité.
- On continuera de passer en revue les offres d'emploi pour s'assurer qu'elles ne renferment pas d'obstacles arbitraires.
- On fera parvenir les offres d'emploi aux réseaux d'emploi qui aident les personnes handicapées dans leur recherche d'un emploi.

- On continuera de s'assurer que le processus de recrutement reste équitable et entièrement accessible, en offrant, au besoin, des adaptations aux candidats au moment de leur convocation à une entrevue.
- Le ministère continuera de repérer et d'éliminer les obstacles potentiels dans les politiques, les processus, les pratiques et les outils relatifs à l'emploi pour les personnes handicapées.

Mesures de performance : Nombre de demandes d'adaptations reçues.

4. SECTEUR D'INTÉRÊT : AUTRE

Engagement : Accessibilité des pratiques d'approvisionnement

Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le personnel de la section des finances du ministère continuera à donner des conseils sur les impacts, en ce qui concerne les activités d'achat, du devoir d'accessibilité dicté par les directives, les lignes directrices et les processus en vigueur au sein de la FPO. Tous nouveaux développements en matière d'accessibilité intervenant dans le processus d'achat sont communiqués rapidement à tout le personnel de la section Finances. Les transactions financières se rapportant aux adaptations à effectuer ou à l'élimination d'obstacles à l'égard d'employés seront traitées rapidement.
- Les exigences en matière d'accessibilité sont incorporées dans le processus d'appel d'offres du ministère et dans tous les nouveaux contrats. Le personnel du ministère est tenu de remplir la liste de contrôle des exigences d'approvisionnement dans le cadre de la LPHO avant de procéder à chaque achat de biens ou de services.

Mesures de performance : Approvisionnement 100 % conforme à la liste de contrôle.

Section 5 : Loi(s), règlement(s) et politique(s) en cours de révision dans le but de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées

Dans le cadre de l'engagement qu'il a pris d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées, le gouvernement de l'Ontario continuera à réviser toutes les nouvelles mesures législatives et les politiques en voie d'élaboration afin de repérer et d'éliminer tout obstacle.

- Le ministère s'engage à utiliser et à promouvoir l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO dans la préparation de toute nouvelle législation ou politique. Créé par le Bureau de la diversité de la FPO, l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion aide à repérer et à éliminer les obstacles pour les personnes handicapées et soutient l'objectif visant à faire de la FPO une organisation qui démontre la diversité et l'inclusion.
- Dans l'analyse des initiatives et activités soumises au Conseil des ministres, on continuera de prendre en considération, le cas échéant, les impacts potentiels sur les personnes handicapées et on s'attachera à explorer, si nécessaire, les options d'atténuation de ces impacts. On examinera, par exemple, en quoi l'initiative proposée peut créer ou éliminer des obstacles et comment elle contribuera à soutenir l'objectif de pleine accessibilité que s'est donné le gouvernement de l'Ontario pour 2025.
- Le Secrétariat de l'innovation en matière de politiques et du leadership (IPL) du Conseil des ministres s'emploie actuellement à réviser le processus d'élaboration des politiques qui est aujourd'hui le modèle adopté à l'échelle de la FPO, et incorporera, avec d'autres outils utilisés dans toute la FPO, l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion dans la préparation de politiques gouvernementales. Par l'entremise du Forum des sous-ministres adjoints chargés des politiques, l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion a été lancé à titre de projet pilote par le ministère du Tourisme et de la Culture et le ministère de la Promotion de la santé en prévision de la soumission d'une politique. En outre, l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion a fait l'objet d'un article dans les nouvelles de septembre 2010 du Secrétariat IPL.

Mesures de performance : Toutes les nouvelles lois, les nouveaux règlements et les nouvelles politiques seront examinés au moyen de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO.

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère.

Bureau du directeur
Direction de la planification et des services internes
Salle 3540, Édifice Whitney
99, rue Wellesley Ouest
Toronto ON M7A 1A1

Renseignements généraux : 416 325-7635

Numéro ATS : 416 314-5721

Courriel : <mailto:odapublicinquiries@ontario.ca>

Rendez-vous sur le portail [Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires](#). Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications ServiceOntario

Téléphone : 1 800 668-9938

ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1911-5091

This document is available in English.